

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de  
SAINT-CLAUDE

Canton de  
MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA  
N° INSEE 39 561

**Délibération N°  
36-2023**

**Nombre de Membres**

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 9
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0

Date de convocation :

30/05/2023

Date d'affichage :

30/05/2023

**Objet de la délibération**

**Vente de la parcelle D 411**

**Résultat du  
vote**

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 039-213905615-20230609-36\_2023-DE

S<sup>2</sup>LO

**Extrait du Registre  
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 18 heures 45,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Aïcha BURDAIRON, Alain MOISSONNIER,  
Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS,

Étaient représentés : Michaël MARILLIER

Procurations données :

- de Michaël MARILLIER à Alain MOISSONNIER
- de Dominique LACROIX à Jean-Robert BONDIER

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Floriano De MATOS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'estimation de parcelle par l'Office Nationales des Forêts ;  
Considérant l'accord de M. et Mme Robert et Laurette PERRIER pour l'acquisition d'une parcelle communale ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

**DÉCIDE**

De vendre à M. et Mme Robert et Laurette PERRIER la parcelle D 411 « En Malpertuis », de nature pâture et d'une contenance de 19 544 m<sup>2</sup> estimée par l'ONF à 2 000 €. De réaliser cette vente par le biais d'un acte administratif.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 09/06/2023

Le secrétaire de séance  
Floriano De MATOS

Pour extrait conforme, le Maire,  
Jean-Robert BONDIER

